

N°2023/3

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Attribution d'un marché à procédure adaptée visant le remplacement d'une chaudière gaz au sol pour le bâtiment communal sis 25 rue Vermaelen à AUXI-LE-CHATEAU**

**Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,**

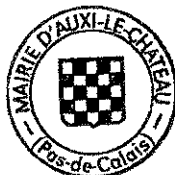
- Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;
- Vu la consultation des entreprises lancées par la commune en vue du remplacement d'une chaudière gaz au sol pour le bâtiment communal sis 25 rue Vermaelen ;
- Vu la réception de 3 offres conformes présentées par les entreprises suivantes : EMI Génie Climatique, SAS Deneux et EURL APCS ;
- Considérant qu'après analyse l'offre de l'EURL APCS a été classée en 1<sup>ère</sup> position ;

### DECIDE

**Article 1** : d'attribuer et de signer le marché relatif le remplacement d'une chaudière gaz au sol pour le bâtiment communal sis 25 rue Vermaelen avec l'EURL APCS, domiciliée à Auxi-le-Château – N° SIRET 494 513 435 000 11, pour un montant de travaux de 15 720 € € HT, soit 18 864,00 € TTC, et pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois à compter de la notification du marché précité.

**Article 2** : de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune.

Fait à AUXI-LE-CHATEAU, le 08/09/2023  
Le Maire,



  
Henri DEJONGHE